



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

14/12/2012

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F01112P0120

### 1. Intitulé du projet

Construction du port de plaisance de l'Isle Adam  
Défrichement d'1,21 ha d'une saulaie au lieudit de la Porte Verte

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EIFFAGE AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne

DROUET Vincent - Directeur Aménagement

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

7320044110086

Forme juridique

SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° d)	Port de plaisance et installations portuaires dont 1 écluse et des quais adaptés à la plaisance. Marina comprenant commerces et habitations.
Sous rubrique 10°d)	Défrichement d'1.21 ha d'une saulaie sur terrain alluvial (hors PPR)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement d'une friche industrielle, ancienne carrière de granulats, comprenant une entité boisée d'1,21 ha. Il s'agit d'une saulaie alluviale.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La création de ce port de plaisance est subordonnée à ce défrichement.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Exploitation du bois hors saison de végétation prévu pour octobre 2013. Valorisation des bois en bois bûche très vraisemblablement réalisée sous forme de concessions à des particuliers riverains pour la plupart ou par une équipe de bûcherons professionnels. 1 à 2 semaines

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Exploitation réalisée à la tronçonneuse durant la journée et en hiver afin de limiter les nuisances sonores. Débardage du bois de chauffage par les particuliers concessionnaires où à l'aide d'un petit camion car le sol sableux est portant.

Déssouchage : 2 jours maximum, réalisé à la pelle hydraulique.

Broyage des souches au broyeur lent valorisation des bois en bois énergie.



**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'urbanisme – déclaration loi sur l'eau – autorisation de défrichement – dérogation espèces protégées.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale du projet de port de plaisance .....	: 8,41 ha
Surface du défrichement demandé.....	1, 21 ha situés à l'est du projet
Surface du massif 4.5 ha	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieuxdits : la Rosière et la Porte Verte Ville de l'Isle Adam (95)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long **02° 13' 03".6** Lat. **49° 07' 23".4**

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? \_\_\_\_\_

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 4 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche industrielle urbaine comprenant 1,21 ha de bois : aucun

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone AUMP définie dans le plu de la commune et approuvé le 11 mai 2012-  
Zone AUMP définie par le PLU : « cette zone correspond à des territoires situés en limites des tissus constitués et qui ont pour vocation de recevoir à terme l'aménagement du port de plaisance au travers d'une opération portant sur l'ensemble de la zone »

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une zone alluviale située en bordure de l'Oise et ayant fait l'objet d'exploitation de granulats par le passé. Une lagune d'exploitation subsiste sur le site. SDAGE : l'Isle Adam est concernée par l'unité hydrographique de l'Esche et du confluent de la Seine. Un dossier loi sur l'eau est en cours d'élaboration.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en limite de PPRI – la commune est située hors PPRT, elle n'apparaît pas dans la liste des 4 communes du Val d'Oise citées par la préfecture.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier loi sur l'eau a été déposé le 13/08/2012
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors périmètres éloigné, rapproché ou immédiat d'un captage d'eau potable. Toutefois il se situe à la frange des champs captants d'Asnières sur Oise et de Méry sur Oise.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 11 km du premier site Natura 2000, aucune incidence possible pour ce site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base Mérimée ne signale aucun monument historique. Toutefois des dispositions seront prises pour la préservation du fortin militaire (ni inscrit ni classé) de 39/45 situé sur le chemin de hallage de l'Oise.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier loi sur l'eau a été déposé le 13/08/12
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude d'impact de biodiversité a été réalisée par l'ONF en 2011 et 2012 – cette étude a conduit à demander des dérogations d'espèces protégées au CNPN.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lagune, friches et bois
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traité dans l'étude d'impact de défrichement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir dossier loi sur l'eau
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement paysage et dans une faible mesure le long de l'Oise – la dépollution visuelle due à l'enlèvement des anciens bâtiments de la carrière et autres squats immondes penche plutôt pour une amélioration du paysage.
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Catégoriquement : Non ! ce site, comme les anciens sites voisins, n'a jamais été valorisé. La seule « valorisation » de ces sites aura consisté en la réalisation d'ISDI illégales. Le site du projet a d'ailleurs été plutôt épargné par ce genre de pratique illégale.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Blank response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Blank response area for question 6.3.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### Oui, l'étude d'impact est indispensable :

- 1) du fait que ce projet est soumis à enquête publique et que dans ces conditions les lois et règlements imposent une série d'études d'impact.
- 2) pour des raisons évidentes d'information et de communication auprès des populations et des associations locales dont une au moins y est déjà impliquée.
- 3) pour la raison bien simple et la plus importante qu'il est essentiel d'appréhender le plus largement possible les impacts induits par ce type d'aménagement et d'y apporter remédiation à minima et pour les impacts négatif quand il y en a.

... Sachant que ces études d'impact sont actuellement en cours ou ont déjà été réalisées.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/></span>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/15 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/></span>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/></span>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/></span>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/></span>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Plan et règlement du PLU zone AUMP
Plan et situation du projet dans son contexte local
Tableaux d'analyse foncière
Photos situées sur plan de la zone boisée

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

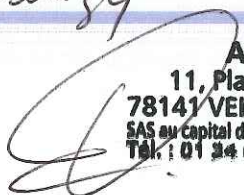
Fait à

*Velizy*

le

*12 Novembre 2012*

Signature



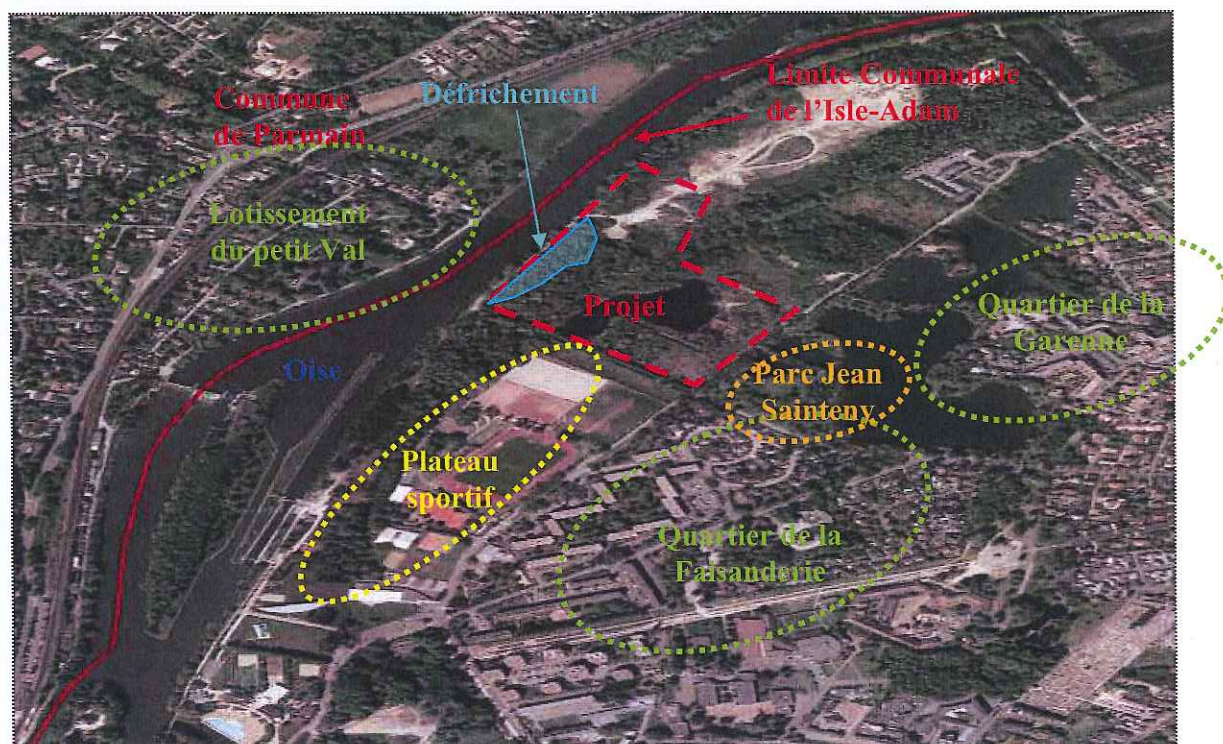
**EIFFAGE  
AMENAGEMENT**

11, Place de l'Europe - B.P. 46  
78141 VELIZY-VILLACOUBLAY CEDEX  
SAS au capital de 75 000 € - 732 004 411 RCS VERSAILLES  
Tél : 01 34 65 83 69 - Fax : 01 34 65 83 69



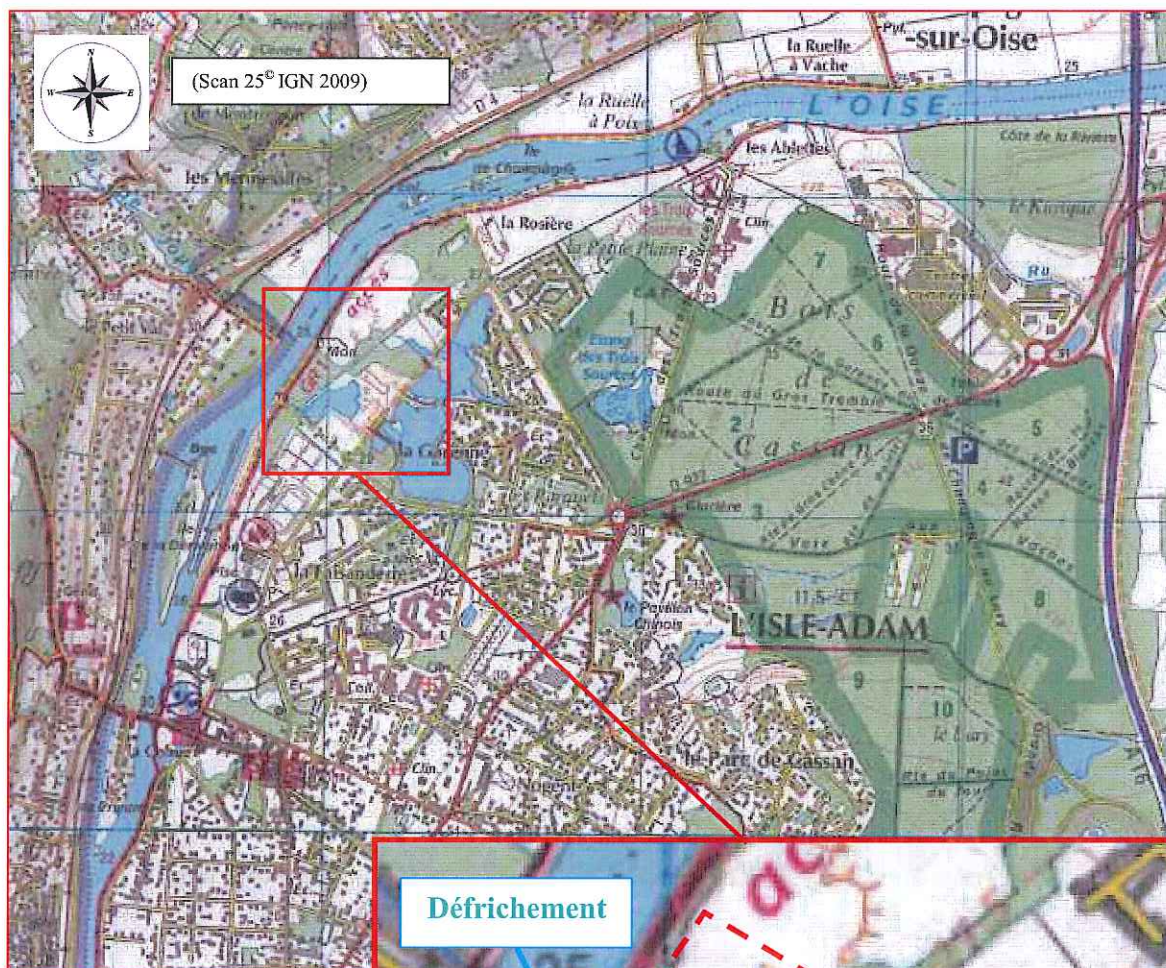
Le projet se situe dans un contexte de friches industrielles partiellement boisées en prolongement d'une urbanisation récente. Il est cerné par :

- un dépôt de matériaux inertes et des friches au nord
- le plateau sportif au sud dont il est séparé par l'avenue du Chemin Vert bordée d'un alignement de tilleuls et d'un merlon de terre qui en cache la vue.
- le chemin de hallage à l'ouest
- l'avenue Paul Thoureau, le parc de Sainteny, les étangs du quartier de la Garenne à l'est



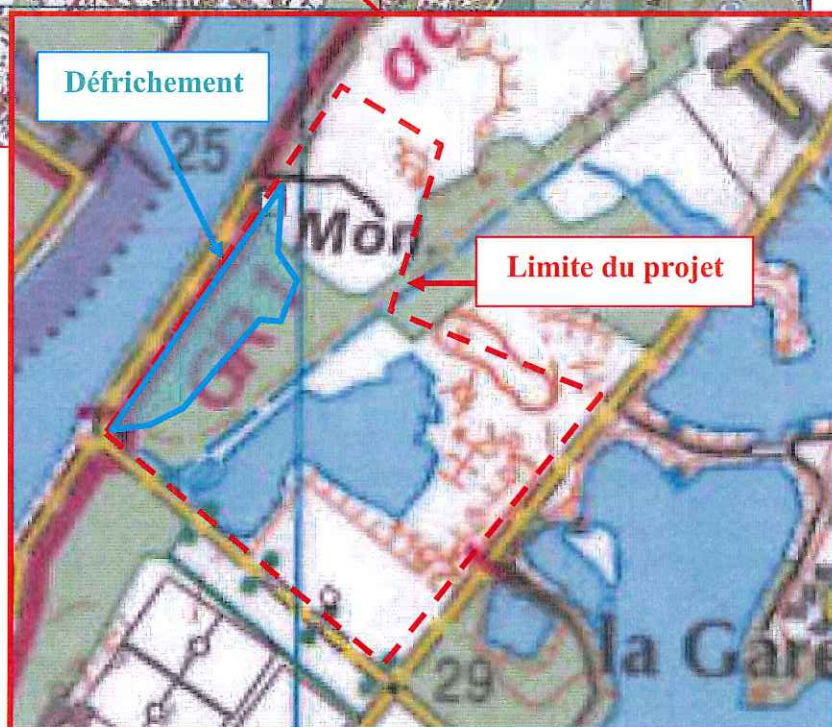


Plan au 1/ 25 000<sup>ème</sup>



Zoom au 1/10 000<sup>ème</sup> sur périmètre du projet.

(à noter : le GR 1 est situé hors périmètre boisé et sur le chemin de hallage)





L'Isle Adam, Eiffage Aménagement :  
projet de construction d'un port de  
plaisance.

Vue élargie

Zone du projet

France métr...



Echelle 1 : 19.834

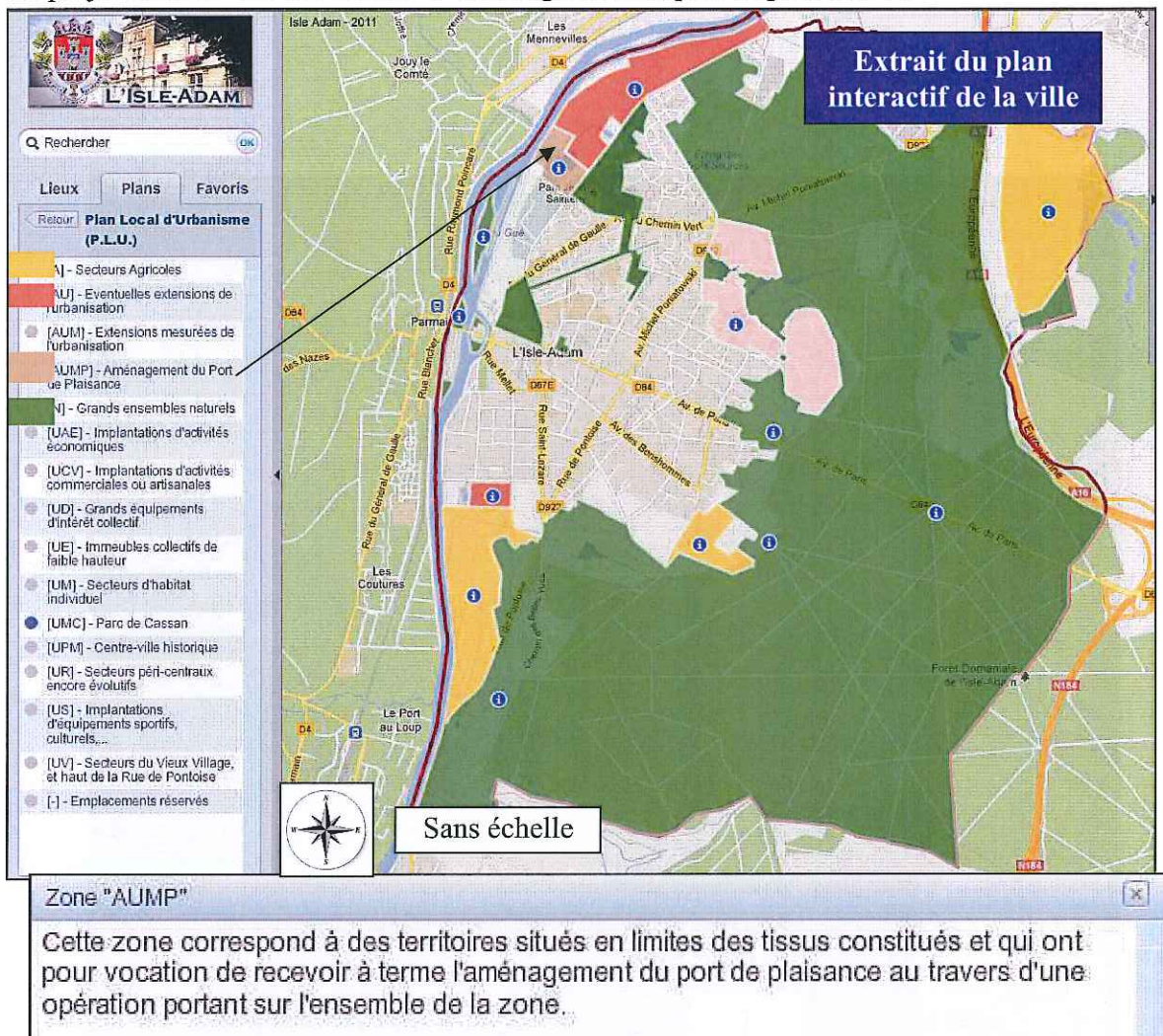
0 500 m



## PLAN LOCAL D'URBANISME

(PLU approuvé le 11 mai 2012)

Le projet est situé en zone AUMP « Aménagement du port de plaisance ».



## REGLEMENT DU PLU

Extrait du règlement du PLU approuvé les 11 mai 2012 :

### Article AUMP13. Espaces libres, plantations

13.1- Les constructions doivent être implantées dans le respect des arbres de haute tige existants. Toutefois, dans le cas où ces arbres empêcheraient la réalisation d'une construction, par ailleurs conforme aux autres dispositions d'urbanisme applicables, leur abattage est possible à condition qu'ils soient remplacés par la plantation d'arbres dans le cadre d'une bonne gestion du patrimoine naturel. Dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble, le remplacement de ces arbres peut être réalisé sur l'ensemble du terrain d'assiette de l'opération.

13.2 Dans toute opération de construction (immeuble collectif, opération goupée, lotissement) 50 % des espaces libres, bassins du port non compris, doivent faire l'objet d'un traitement végétalisé. Les aires de stationnement, les voies de circulation et les terrasses ne peuvent être prises en compte dans les 50% d'espaces libres végétalisés.

#### 13.3 Sauvegarde des arbres remarquables

Des arbres remarquables ont été identifiés dans le cadre du diagnostic du PLU, quelque fois au sein même des propriétés privées. Leur liste figure en annexe... Leur coupe est strictement interdite en dehors de raisons sanitaires ou de risques clairement justifiés. En cas d'obligation de coupe, leur remplacement par des sujets de même essence végétale et de développement à terme au moins équivalent doit être assuré.



## ANALYSE FONCIERE

### Surfaces concernées par le projet du port de plaisance

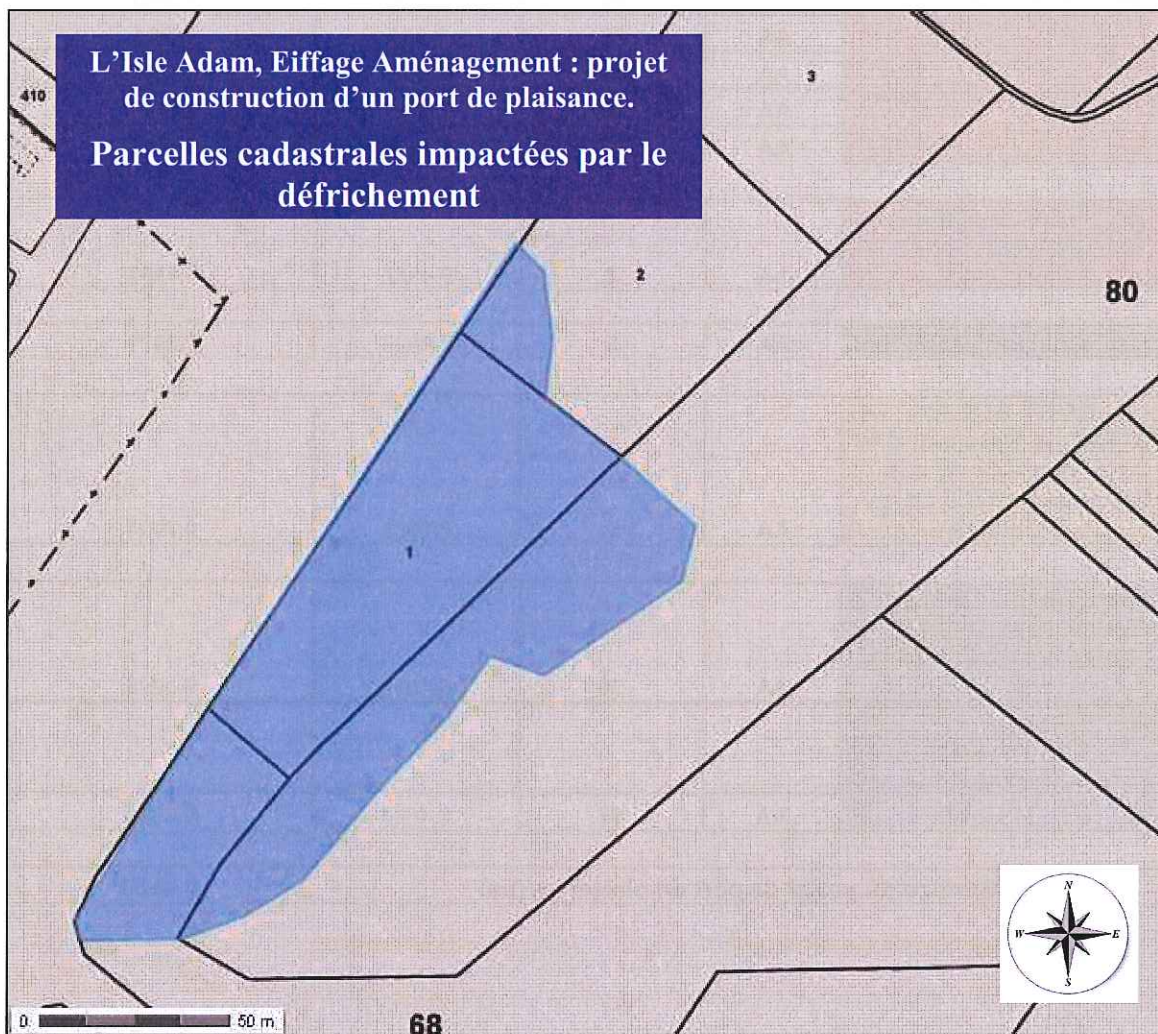
Le projet repose sur une surface de 8 ha 41 a 53 ca

Propriétaire	Section	Parcelle cadastrale	Surface (ha)	surface concernée par le projet
Commune de L'Isle-Adam - 45 Grande rue - 95290 l'Isle-Adam (6.5000 ha)	AA	1	0.496	0.496
	AA	3	0.839	0.839
	AA	80	4.0289	1.5167
	AA	68	2.904	2.904
	AA	69	0.4864	0.4864
	AA	49	0.1171	0.1171
	AA	50	0.1408	0.1408
SAINTENY Guillaume - 211 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	AA	2	0.4982	0.4982
Mme Suplice-Carette	AA	5	1.9625	0.2071
SAINT-GOBAIN STRADAL Bâtiment B le Cérame - 47 Av des Génottes - 95803 Cergy-Pontoise	AA	51	0.7084	0.7084
Indivision LANGLET Jean Etienne 421 Bd Baudino - 83700 Saint-Raphaël Madeleine Marcelle Côte Freurie 04300 Forcalquier	AA	70	0.5016	0.5016
	AA	67	0.4864	0.4864
<b>Surface du projet de port de plaisance (ha)</b>				<b>8.4153</b>

### Surfaces concernées par le défrichement

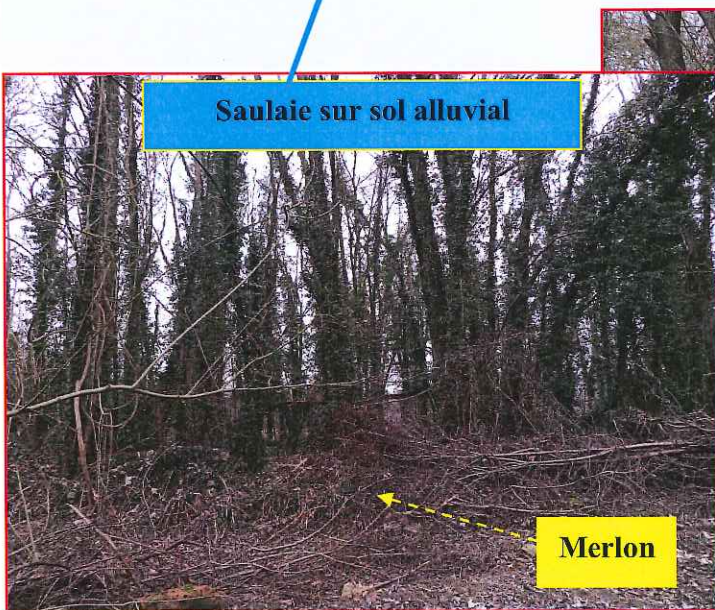
La demande de défrichement porte sur 1,21 ha répartis comme suit :

Propriétaire	Section	N° de parcelle	Surface totale de la parcelle (ha)	Surface boisée de la parcelle	Défrichement demandé
Commune de L'Isle-Adam - 45 Grande rue – 95290 l'Isle-Adam	AA	1	0.4960	0.4960	0.4960
	AA	80	4.0289	0.4356	0.4356
	AA	68	2.9040	0.2248	0.2248
SAINTENY Guillaume – 211 rue Saint-Honoré – 75001 Paris	AA	2	0.4982	0.0536	0.0536
<b>Surface totale du défrichement demandé (ha)</b>				1.2100	<b>1.2100</b>





**PERIMETRE DE LA ZONE BOISEE**





Plan de Masse (sans échelle)

